

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3788-2012

Date : 13 juin 2012

<b>HEURE</b>	<b>REMARQUES</b>
9 h 30	Début de l'audience
9 h 30	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 32	M <sup>e</sup> Lise Duquette présente l'équipe de la Régie. Elle fait quelques remarques préliminaires sur le déroulement de l'audience
9 h 35	M <sup>e</sup> Hélène Sicard (UC/RNCREQ) fait part que M <sup>e</sup> Jacynthe Ledoux (ROEE) lui a demandé d'interchanger la présentation de leur preuve respective, de telle sorte que la preuve de UC/RNCREQ serait présentée vendredi et celle du ROEE lundi
9 h 36	À la question de M <sup>e</sup> Duquette s'il pourrait y avoir un problème d'interprètes, M <sup>e</sup> Dominique Ménard (HQD) fait part qu'il pourrait y avoir des frais additionnels pour le changement de journée pour les interprètes
9 h 37	M <sup>e</sup> Jacynthe Ledoux (ROEE) fait part que son témoin, M. Bertsch, n'est tout simplement pas disponible vendredi
9 h 37	M <sup>e</sup> Duquette demande à Hydro-Québec d'aviser la Régie dès que possible s'il pourrait y avoir un problème d'interprètes si la journée est changée pour lundi
9 h 38	Représentations de M <sup>e</sup> Dominique Ménard (HQD) sur la contestation par HQD d'une partie de la preuve de S.É./AQLPA et de celle de l'ACEF de Québec
9 h 46	Fin des représentations de M <sup>e</sup> Ménard
9 h 46	Représentations de M <sup>e</sup> Dominique Neuman (S.É./AQLPA) sur la contestation par HQD d'une partie de la preuve de S.É./AQLPA
9 h 49	M <sup>e</sup> Richard Lassonde demande des éclaircissements à M <sup>e</sup> Neuman
9 h 50	Réponse de M <sup>e</sup> Neuman
10 h	M <sup>e</sup> Lassonde fait part de sa compréhension de ce que M <sup>e</sup> Neuman recherche
10 h 01	Réponse de M <sup>e</sup> Neuman
10 h 02	Poursuite des représentations de M <sup>e</sup> Dominique Neuman (S.É./AQLPA) sur la contestation par HQD d'une partie de la preuve de S.É./AQLPA
10 h 06	Intervention de M <sup>e</sup> Ménard (HQD) à l'effet que M <sup>e</sup> Neuman plaide actuellement sur le fond et qu'il devrait s'en tenir aux moyens préliminaires
10 h 06	Réplique de M <sup>e</sup> Neuman
10 h 07	M <sup>e</sup> Duquette invite M <sup>e</sup> Neuman à plaider sur la pertinence de ses allégations
10 h 07	Poursuite des représentations de M <sup>e</sup> Dominique Neuman (S.É./AQLPA) sur la contestation par HQD d'une partie de la preuve de S.É./AQLPA
10 h 12	Fin des représentations de M <sup>e</sup> Neuman
10 h 12	Représentations de M <sup>e</sup> Denis Falardeau (ACEF de Québec) sur la contestation par HQD d'une partie de la preuve de l'ACEF de Québec
10 h 16	Fin des représentations de M <sup>e</sup> Falardeau

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3788-2012

Date : 13 juin 2012

HEURE	REMARQUES
10 h 17	Réplique d'HQD par M <sup>e</sup> Dominique Ménard sur la contestation par HQD d'une partie des preuves de l'ACEF de Québec et de S.É./AQLPA
10 h 21	Fin de la réplique de M <sup>e</sup> Ménard
10 h 21	M <sup>e</sup> Duquette fait part de la décision de la Régie à l'effet qu'il n'y aura pas de radiation des parties des preuves contestées par HQD
10 h 25	<u>Affirmation solennelle :</u> <u>Sylvie Bélanger</u> , chef relève – direction infrastructure de mesurage avancée, 201, Jarry Ouest <u>François Brassard</u> , directeur-adjoint au niveau du mesurage, 201, Jarry Ouest <u>Georges Abiad</u> , directeur, infrastructure de mesurage avancée, 140, Crémazie Ouest <u>Rémi Dubois</u> , directeur, orientations et gouvernance, Complexe Desjardins, 15 <sup>e</sup> étage <u>Claude Pedneault</u> , chef – réglementation et conditions de service, Complexe Desjardins, 25 <sup>e</sup> étage <u>François G. Hébert</u> , directeur, affaires réglementaires, 75, boul. René-Lévesque
10 h 28	<u>M<sup>e</sup> Dominique Ménard (HQD) produit :</u> <u>B-0045</u> : curriculum vitae de Sylvie Bélanger (HQD-4, document 1.2)
10 h 29	Adoption d'une partie de la preuve en chef d'HQD par le témoin Bélanger
10 h 29	<u>M<sup>e</sup> Dominique Ménard (HQD) produit :</u> <u>B-0046</u> : curriculum vitae de François Brassard (HQD-4, document 1.3)
10 h 30	Adoption d'une partie de la preuve en chef d'HQD par le témoin Brassard
10 h 30	<u>M<sup>e</sup> Dominique Ménard (HQD) produit :</u> <u>B-0047</u> : curriculum vitae de Georges Abiad (HQD-4, document 1.1)
10 h 31	Adoption d'une partie de la preuve en chef d'HQD par le témoin Abiad
10 h 31	<u>M<sup>e</sup> Dominique Ménard (HQD) produit :</u> <u>B-0048</u> : curriculum vitae de Rémi Dubois (HQD-4, document 1.4)
10 h 32	Adoption d'une partie de la preuve en chef d'HQD par le témoin Dubois
10 h 32	<u>M<sup>e</sup> Dominique Ménard (HQD) produit :</u> <u>B-0049</u> : curriculum vitae de Claude Pedneault (HQD-4, document 1.6)
10 h 33	Adoption d'une partie de la preuve en chef d'HQD par le témoin Pedneault
10 h 33	<u>M<sup>e</sup> Dominique Ménard (HQD) produit :</u> <u>B-0050</u> : curriculum vitae de François G. Hébert (HQD-4, document 1.5)
10 h 34	Adoption d'une partie de la preuve en chef d'HQD par le témoin Hébert
10 h 34	M <sup>e</sup> Ménard annonce que les témoins sont maintenant disponibles pour le contre-interrogatoire
10 h 35	Contre-interrogatoire des témoins Bélanger, Brassard, Abiad, Dubois, Pedneault et Hébert par M <sup>e</sup> Stéphanie Lussier pour l'ACEF de l'Outaouais
10 h 50	Intervention de M <sup>e</sup> Ménard à l'effet qu'elle considère la dernière question de M <sup>e</sup> Lussier hors sujet
10 h 51	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Bélanger, Brassard, Abiad, Dubois, Pedneault et Hébert par M <sup>e</sup> Stéphanie Lussier pour l'ACEF de l'Outaouais

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3788-2012

Date : 13 juin 2012

HEURE	REMARQUES
10 h 55	L'audience est suspendue jusqu'à 11 h 10
11 h 11	Reprise de l'audience
11 h 11	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Bélanger, Brassard, Abiad, Dubois, Pedneault et Hébert par M <sup>e</sup> Stéphanie Lussier pour l'ACEF de l'Outaouais
11 h 14	<u>Objection par M<sup>e</sup> Ménard</u> (question non appropriée)
11 h 15	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Bélanger, Brassard, Abiad, Dubois, Pedneault et Hébert par M <sup>e</sup> Stéphanie Lussier pour l'ACEF de l'Outaouais
11 h 19	<u>Objection par M<sup>e</sup> Ménard</u> (question non reliée au présent dossier)
11 h 19	Réplique de M <sup>e</sup> Lussier
11 h 21	<u>Objection maintenue.</u> M <sup>e</sup> Duquette suggère à M <sup>e</sup> Lussier quel genre de questions elle pourrait poser
11 h 21	Commentaire de M <sup>e</sup> Lussier
11 h 23	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Bélanger, Brassard, Abiad, Dubois, Pedneault et Hébert par M <sup>e</sup> Stéphanie Lussier pour l'ACEF de l'Outaouais
11 h 23	<u>Objection par M<sup>e</sup> Ménard</u> (la question débute par le même contexte, soit en référence au dossier R-3770)
11 h 24	<u>Objection maintenue.</u> M <sup>e</sup> Duquette suggère à nouveau à M <sup>e</sup> Lussier quel genre de questions elle pourrait poser
11 h 25	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Bélanger, Brassard, Abiad, Dubois, Pedneault et Hébert par M <sup>e</sup> Stéphanie Lussier pour l'ACEF de l'Outaouais
11 h 29	<u>Objection par M<sup>e</sup> Ménard</u> (question hypothétique et on est également dans l'autre dossier)
11 h 30	Fin du contre-interrogatoire par M <sup>e</sup> Lussier
11 h 30	Contre-interrogatoire des témoins Bélanger, Brassard, Abiad, Dubois, Pedneault et Hébert par M <sup>e</sup> Denis Falardeau pour l'ACEF de Québec
11 h 54	<u>Objection par M<sup>e</sup> Ménard</u> (M <sup>e</sup> Falardeau argumente avec le témoin)
11 h 54	Réplique de M <sup>e</sup> Falardeau
11 h 55	M <sup>e</sup> Duquette souligne que la question de M <sup>e</sup> Falardeau est légitime, mais que le Distributeur a répondu. Elle invite toutefois M <sup>e</sup> Falardeau à traiter de cet aspect en plaidoirie
11 h 56	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h
13 h 01	Reprise de l'audience
13 h 01	À la suite de la confirmation d'HQD qu'il sera possible d'avoir des interprètes pour la journée de lundi, M <sup>e</sup> Duquette annonce que la preuve d'UC/RNCREQ sera entendue vendredi et celle du ROÉÉ lundi

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3788-2012

Date : 13 juin 2012

HEURE	REMARQUES
13 h 01	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Bélanger, Brassard, Abiad, Dubois, Pedneault et Hébert par M <sup>e</sup> Denis Falardeau pour l'ACEF de Québec
13 h 38	Fin du contre-interrogatoire par M <sup>e</sup> Falardeau
13 h 38	Contre-interrogatoire des témoins Bélanger, Brassard, Abiad, Dubois, Pedneault et Hébert par M <sup>e</sup> André Turmel pour la FCEI
13 h 45	M <sup>e</sup> Turmel produit : C-FCEI-0012 : tableau intitulé « comparaison de l'efficienc de la relève entre la situation actuelle et l'option de retrait »
13 h 46	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Bélanger, Brassard, Abiad, Dubois, Pedneault et Hébert par M <sup>e</sup> André Turmel pour la FCEI
13 h 49	<u>Objection</u> par M <sup>e</sup> Ménard (l'exercice que M <sup>e</sup> Turmel demande au témoin Bélanger de faire est difficile. Elle précise que le témoin pourrait, par contre, faire des commentaires)
13 h 50	Réplique de M <sup>e</sup> Turmel
13 h 52	M <sup>e</sup> Ménard donne des précisions sur l'objection qu'elle a formulée un peu plus tôt
13 h 53	<u>Objection rejetée</u>
13 h 54	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Bélanger, Brassard, Abiad, Dubois, Pedneault et Hébert par M <sup>e</sup> André Turmel pour la FCEI
13 h 59	<u>Engagement n° 1 d'HQD</u> : donner le détail du temps par compteur pour la relève qui est estimé à 2 minutes selon HQD (demandé par la FCEI)
14 h	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Bélanger, Brassard, Abiad, Dubois, Pedneault et Hébert par M <sup>e</sup> André Turmel pour la FCEI
14 h 06	<u>Objection</u> par M <sup>e</sup> Ménard (on déborde de l'analyse de la Régie)
14 h 07	Réplique de M <sup>e</sup> Turmel
14 h 07	<u>Objection rejetée</u>
14 h 08	Si la question est posée par M <sup>e</sup> Turmel selon la formulation suggérée par M <sup>e</sup> Duquette, M <sup>e</sup> Ménard indique qu'elle n'émettra pas d'objection
14 h 09	Intervention de M <sup>e</sup> Lassonde
14 h 12	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Bélanger, Brassard, Abiad, Dubois, Pedneault et Hébert par M <sup>e</sup> André Turmel pour la FCEI
14 h 19	Fin du contre-interrogatoire par M <sup>e</sup> Turmel
14 h 20	Contre-interrogatoire des témoins Bélanger, Brassard, Abiad, Dubois, Pedneault et Hébert par M <sup>e</sup> Geneviève Paquet pour le GRAME
14 h 30	M <sup>e</sup> Paquet produit : C-GRAME-0009 : pages 12 à 12.5 des termes et conditions du Central Maine Power Company
14 h 31	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Bélanger, Brassard, Abiad, Dubois, Pedneault et Hébert par M <sup>e</sup> Geneviève Paquet pour le GRAME
14 h 51	Fin du contre-interrogatoire par M <sup>e</sup> Paquet



## LISTE DES TÉMOINS

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3788-2012

Date : 13 juin 2012

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Georges Abiad	2012/06/13
ENTREPRISE :	HQD	
PROFESSION :	Directeur, infrastructure de mesurage avancée	
ADRESSE :	140, Crémazie Ouest	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Sylvie Bélanger	2012/06/13
ENTREPRISE :	HQD	
PROFESSION :	Chef relève – direction infrastructure de mesurage avancée	
ADRESSE :	201, Jarry Ouest	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	François G. Hébert	2012/06/13
ENTREPRISE :	HQD	
PROFESSION :	Directeur, affaires réglementaires	
ADRESSE :	75, boul. René-Lévesque	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	François Brassard	2012/06/13
ENTREPRISE :	HQD	
PROFESSION :	Directeur adjoint au niveau du mesurage	
ADRESSE :	201, Jarry Ouest	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Rémi Dubois	2012/06/13
ENTREPRISE :	HQD	
PROFESSION :	Directeur, orientations et gouvernance	
ADRESSE :	Complexe Desjardins, 15 <sup>e</sup> étage	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Claude Pedneault	2012/06/13
ENTREPRISE :	HQD	
PROFESSION :	Chef – réglementation et conditions de service	
ADRESSE :	Complexe Desjardins, 25 <sup>e</sup> étage	

**PROTOCOLE D'OUVERTURE**  
**AUDIENCE DU 13 JUIN 2012**

**DOSSIER : R-3788-2012**

**Demande de modification des tarifs et conditions de distribution d'électricité  
relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de  
radiofréquences**

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont : M<sup>e</sup> Lise Duquette, présidente de la formation, de même que M<sup>e</sup> Louise Rozon et M<sup>e</sup> Richard Lassonde

Le procureur de la Régie est : M<sup>e</sup> Hélène Barriault

La requérante est :

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**

Représentée par M<sup>e</sup> Marie-Josée Hogue et M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay

Les intervenants sont :

**ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS (ACEF de l'Outaouais)**

Représentée par M<sup>e</sup> Stéphanie Lussier

**ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE QUÉBEC (ACEF de Québec)**

Représentée par M<sup>e</sup> Denis Falardeau

**FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCED)**

Représentée par M<sup>e</sup> André Turmel

**GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE (GRAMÉ)**

Représenté par M<sup>e</sup> Geneviève Paquet

**OPTION CONSOMMATEURS (OC)**

Représentée par M<sup>e</sup> Éric David

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)**

Représenté par M<sup>e</sup> Jacynthe Ledoux

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (S.É./AQLPA)**

Représenté par M<sup>e</sup> Dominique Neuman

**SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE TECHNIQUES PROFESSIONNELLES ET DE BUREAU D'HYDRO-QUÉBEC, SECTION LOCALE 2000 (SCFP-FTQ)**

Représenté par M<sup>e</sup> Richard Bertrand et M<sup>e</sup> Louise-Hélène Guimond

Début : 9 h 30

Dîner : 11 h 56

Reprise : 13 h 01

Après-midi : 15 h 52

**UNION DES CONSOMMATEURS ET REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS  
RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (UC/RNCREQ)**

Représenté par M<sup>e</sup> Hélène Sicard

*présenté Am et PM*

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

Représentée par M<sup>e</sup> Steve Cadrin

*présent Am et PM*

**Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.**

**Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.**